

NOTICE INSCRIPTION SCOLAIRE

Scolarisation d'un enfant à Saint-Genest-Lerpt



Ecoles :

Saint-Genest-Lerpt dispose de deux écoles publiques sur la commune, toutes deux situées dans le même ensemble scolaire, sis rue de Montbrison :

- Ecole Maternelle Pasteur (Petite section à Grande Section) 04 77 90 22 57
- Ecole élémentaire Pasteur (CP au CM2) 04 77 90 23 30

Horaires des écoles :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi - matin : 8h30 à 11h30 et après-midi : 13h45-16h45

Jour de décharge des directrices : lundi pour la maternelle / lundi et jeudi pour l'élémentaire

Modalités d'inscription :

L'inscription est à réaliser à partir du mois de janvier et concerne les enfants :

- Qui effectuent leur rentrée à l'école maternelle
- Qui rentrent en classe de CP
- Qui viennent d'emménager sur la commune

Elle s'effectue en 2 étapes :

- 1- Inscription effectuée en Mairie (inscription administrative)
- 2- Enregistrement de l'admission à l'école par le directeur ou la directrice.

Inscription auprès de la mairie, deux possibilités sont mises en place :

- En ligne : elle s'effectue directement via le portail familles si vous disposez déjà d'une ouverture de compte. Vous remplissez le formulaire de demande en joignant les pièces justificatives demandées. Lorsque que le statut de votre pré-inscription apparaît « validé » à l'écran, vous pouvez procéder à l'étape 2 auprès de l'école.
- En mairie :
Permanences- accueil sans RDV - le lundi de 13h30 à 18h30 ou le vendredi de 9h à 12h30,
Ou sur rdv en dehors de ces plages horaires en contactant le 04 -77-50 51-91 ou le 04-77-50-51-80 aux heures d'ouverture de la mairie.

Dans les deux cas, sont demandés un justificatif de domicile et une copie du livret de famille.

Le certificat d'inscription est directement envoyé par la mairie à l'école concernée.

Les inscriptions aux services annexes, restaurant scolaire et Périscolaire, peuvent s'effectuer en même temps que l'inscription scolaire.

Les inscriptions pour le transport scolaire sont à réaliser sur le site de Saint Etienne Métropole.

Enregistrement de l'admission à l'école selon deux modalités :

Ecole maternelle Pasteur : la famille prend rdv avec le directeur ou la directrice afin d'organiser une visite des locaux et de se voir remettre le livret d'accueil.

Ecole élémentaire Pasteur : une journée porte ouverte est organisée au mois de juin par l'établissement. Une invitation par mail est transmise aux familles par l'école.

Pour les deux écoles, sont demandés une copie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant, ainsi qu'un certificat de radiation s'il s'agit pour l'élève d'un changement d'école.

Concernant l'école maternelle, ces documents sont à fournir lors du rdv fixé. Pour l'école élémentaire, ils sont à déposer sous pli, avec le nom et prénom de l'enfant lisibles, dans la boîte aux lettres de l'établissement.

Récapitulatif des documents à fournir dans les différentes étapes inscriptions

JUSTIFICATIFS A FOURNIR PAR ENFANT <i>A scanner sur le portail famille ou à apporter en mairie pendant les permanences</i>	Mairie Inscription scolaire	Mairie Restaurant scolaire	Ecoles
Justificatif de domicile <i>(de moins de 3 mois : facture de téléphone fixe, facture d'électricité, de gaz ou d'eau, quittance de loyer, titre de propriété, avis d'imposition)</i>	X		
Livret de famille <i>(pages « parents » et chaque page « enfant »)</i>	X		
Dérogation scolaire accordée <i>(le cas échéant)</i>	X		
Certificat de radiation de l'école précédente <i>(si déménagement)</i>			X
Copie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant			X
Décision du tribunal interdisant des personnes à récupérer l'enfant	X	X	X
Protocole d'Accompagnement Individualisé (PAI) <i>(si nécessaire)</i>	X	X	X
Notification du quotient familial CAF <i>(datée du mois de l'inscription)</i>		X	
Attestation d'assurance de l'enfant <i>(pour l'année en cours)</i>		X	
Acceptation du règlement intérieur du restaurant scolaire		X	

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE NE POURRA ÊTRE TRAITÉ

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés / Règlement (UE) 2016/679 et directive 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 / Loi n° 2018-493 du 20/06/2018 relative à la protection des données personnelles

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires rappelées ci-dessus, vous êtes informé que vos renseignements seront traités par le service Enfance-Jeunesse-Education de la Mairie de Saint-Genest-Lerpt, dans le but d'inscrire votre enfant à l'école permettant l'attribution d'un numéro d'identification national qui suivra votre enfant tout au long de sa scolarité, y compris pour l'inscription aux examens. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale. Ces données seront ensuite communiquées via le logiciel ONDE à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Organisation de la semaine scolaire :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h20 8h20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 11h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
11h30 12h30	Péri scolaire	Péri scolaire	Centre de Loisirs	Péri scolaire	Péri scolaire
13h35	Pause méridienne	Pause méridienne	de 7h30 à 18h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 16h45	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
16h45 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Alfa3A

Education Nationale

Mairie

Alfa3A

Service périscolaire :

Un service d'accueil périscolaire payant est proposé le matin, le midi (de 11h30 à 12h30) et le soir, assuré par Alfa3A, dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire. Contact Alfa 3 A : 04-77-57-56-95

Restauration scolaire :

La commune s'est dotée en novembre 2019 d'un nouveau restaurant scolaire permettant de confectionner sur place les repas servis aux enfants durant la pause méridienne. En respect de la loi EGALIM, les menus de la semaine (visibles sur le site internet de la ville) proposent un repas végétarien par semaine, au minimum 20% de produits bio et locaux et 50% de produits AOP.

- Les maternelles déjeunent dans une salle qui leur est dédiée dont le service est assuré par les ATSEM
- Les élémentaires déjeunent dans la grande salle de restaurant :
 - o Servis à table des CP et CE1 par les agents municipaux
 - o En self-service pour les CE2-CM1-CM2

Les enfants soumis à un régime alimentaire particulier, peuvent sous certaines conditions, bénéficier de la mise en place d'un Protocole d'Accompagnement Individualisé (PAI) qui peut impliquer le dispositif « panier repas » (renseignements lors de l'inscription à la restauration scolaire)

La réservation des repas s'effectue via le portail familles : <https://st-genest-lerpt.portail-familles.app/> ou sur les temps de permanences en Mairie (lundi 13h30 18h30 et vendredi 9h 12h30). Contact : 04-77-50-51-91

EXERCICE DES DROITS – RGPD :

Dans le cadre de l'inscription de votre enfant à l'école nous allons utiliser vos données et celles de votre enfant : données d'identité, données financières (Quotient Familial pour la tarification de la cantine), données de santé (PAI). Ces informations sont conservées au sein au service de la commune pour une durée de 5 ans après la fin du cursus primaire de votre enfant.

VOUS POUVEZ EXERCER VOS DROITS :

- DROIT D'INFORMATION : Vous voulez connaître les données et les détails sur l'utilisation de vos données
- DROIT DE MODIFICATION / RECTIFICATION : Vous voulez modifier une information erronée de vous concernant
- DROIT À L'EFFACEMENT / OUBLI : Vous voulez supprimer des données vous concernant en accord avec la législation.
- DROIT À L'OPPOSITION D'UN TRAITEMENT : Vous voulez vous opposer à l'utilisation de vos données dans la recherche clinique ou pour d'autre usage
- En cas de désaccord, vous pouvez procéder à une réclamation auprès de la Commission National de de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ou sur <https://www.cnil.fr/webform/adresser-une-plainte>

Vous êtes libre de refuser ou d'interrompre votre participation à tout moment sans encourir aucune responsabilité ni aucun préjudice de ce fait et sans avoir à vous justifier. En cas d'interruption les informations vous concernant seront conservées sauf opposition de votre part. Vous êtes libre de vous opposer au traitement de vos données existantes en contactant notre délégué à la protection des données : rgpd@villesgl.fr